

INSCRIPTION A L'ORDRE DES MÉDECINS DU MALI

La demande sera accompagnée des pièces requises suivantes :

1. Documents généraux

- une lettre manuscrite timbrée de demande d'inscription;
- un certificat de nationalité
- deux (2) photos d'identité couleur ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- le questionnaire rempli de l'Ordre des Médecins (disponible au siège);
- Première page de la thèse avec les numéros de téléphone du directeur de thèse et du président du jury

2. Pour les ressortissants maliens (en plus des documents généraux suscités)

- une Copie certifiée du diplôme ou attestation de réussite au doctorat en médecine (pour un diplôme étranger un titre équivalent);

Conditions d'inscription

Écrit par Dr Tidiane

Mardi, 30 Avril 2019 00:00 - Mis à jour Jeudi, 09 Mai 2019 15:30

- la fiche signalétique de la thèse ;

- une copie de la carte NINA (ou récépissé), de la carte d'identité ou du passeport en cours de validé.

3. Pour les ressortissants d'un pays membre de l'UEMOA, de la CEDEAO, d'un Etat ayant des accords de réciprocité avec le Mali (en plus des documents généraux suscités)

- une copie certifiée du diplôme ou attestation de réussite au doctorat en médecine avec adresse complète de l'université ayant délivré le diplôme ou l'attestation;

- une attestation de ressortissant d'un pays membre de l'UEMOA ou d'une copie certifiée conforme de sa carte d'identité CEDEAO ou une attestation des accords de réciprocité entre le pays d'origine du requérant et le Mali;

- une copie certifiée du passeport en cours de validité;

- une attestation de radiation du tableau de l'ordre du pays d'origine;

- un certificat de bonne conduite délivré par le président de l'Ordre du pays d'origine.

4. Dans le cadre de la coopération

- Une copie certifiée du diplôme ou attestation de réussite au doctorat en médecine (traduit en langue française) avec adresse complète de l'université ayant délivré le diplôme ou l'attestation;

Conditions d'inscription

Écrit par Dr Tidiane

Mardi, 30 Avril 2019 00:00 - Mis à jour Jeudi, 09 Mai 2019 15:30

- une copie certifiée du passeport en cours de validité;
- un document attestant du statut de coopérant;
- une attestation de radiation du tableau de l'ordre du pays d'origine;
- un certificat de bonne conduite délivré par le président de l'ordre du pays d'origine.

Le Droit d'Exercice Annuel de la Pratique Médicale (DEAPM) est de Dix Mille Francs (10 000 F CFA) et renouvelable chaque année.

La durée d'obtention du Certificat d'inscription est de 15 jours ouvrés.

Télécharger la demande [ici](#)